



Compte-rendu, par extraits, de la séance du conseil municipal du mardi 7 octobre 2025
Convocation du mardi 30 septembre 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance à 09h11, Monsieur Luc MERCIER, désigné secrétaire de séance par la majorité absolue des suffrages exprimés, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX (jusqu'au point n°16), Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, Mme Marie-Ange BADIN (jusqu'au point n°18), M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET (sauf aux points n° 8, 9 et 19), M. Hicham DAD (sauf aux points n° 17 et 18), M. Paul RIEUSSET (sauf aux points n° 7 et 8), Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON.

Etaient représentés :

M. François MORVAN représenté par Mme Marie-Astrid ALBERT
Mme Caroline MERCIER représentée par M. Antonio MORAIS
M. Benoît DE LA RONCIERE représenté par M. Luc MERCIER
M. Loïc PERON représenté par Mme Marine DEFAUX
M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI représenté par M. Sébastien RENAULT
M. Richard VINCE représenté par M. Stéphane COCHEPAIN
M. Michaël ALBOU représenté par Mme Delphine DE PAOLI
Mme Anne-Charlotte PIERARD représentée par M. Rémi MUZEAU
M. Julien BOUCHET représenté par Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO
M. Cédric ANÉ représenté par Mme Véronique LORTAT-JACOB
M. Georges ROUX représenté par Madame Capucine CANDELLE (à partir du point n° 17)
Mme Marie-Ange BADIN représentée par Monsieur Pierre LESPAGNOL (à partir du point n° 19)

Etaient absents :

M. Maxence DUCROQUET
Mme Naïma SELLAM
M. Ludovic PLANTÉ
M. Aïssa TERCHI
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK
Mme Alice NORET (pour les points n° 8, 9 et 19)
M. Hicham DAD (pour les points n° 17 et 18)
M. Paul RIEUSSET (pour les points n° 7 et 8)

Voeux du groupe "Clichy en Commun" présenté par Monsieur Hicham DAD

Halte au génocide en cours en Palestine !

Pour une paix juste et durable au Proche-Orient, non au plan Trump-Netanyahou !

Ne pouvant plus longtemps accompagner son allié Benjamin Netanyahou dans ses entreprises d'anéantissement du peuple palestinien et de ses droits nationaux, Donald Trump vient de rendre public un plan en 20 points pour Gaza. Il s'agit toutefois, et avant tout, d'une tentative des États-Unis de reprendre la main sur les enjeux du conflit après les récentes initiatives internationales, dont la conférence franco-saoudienne à l'ONU qui a débouché sur la reconnaissance de l'État de Palestine par dix nouveaux États dont la France. Il ne fait aucun doute que son objectif exclusif est de permettre à

l'administration étatsunienne de se dégager du conflit tout en gardant le contrôle sur la région.

Pour atteindre cet objectif, Trump est forcé d'infléchir sa position traditionnelle : pour la première fois, il se voit contraint de reconnaître la nécessité d'un cessez-le-feu, de proposer les libérations réciproques des otages détenus par le Hamas et de prisonniers palestiniens, de reconnaître la nécessité d'une aide humanitaire à la population gazaouie, et même d'évoquer un retrait israélien de Gaza. Il a même fait mine d'enjoindre à l'extrême droite israélienne de renoncer à l'annonce de l'annexion de la Cisjordanie. Ces éléments traduisent la pression populaire des opinions publiques et

l'isolement croissant du gouvernement Netanyahou.

Mais les points avancés par Washington ne peuvent tenir lieu de solution politique à la situation tragique du peuple palestinien et à l'état de guerre permanente qu'entretient le pouvoir israélien dans toute la région. Surtout si, in fine, cela permettait à Netanyahou de s'appuyer sur un refus du Hamas pour poursuivre le génocide avec l'aval des USA !

C'est ce que l'on peut redouter à lire certaines formulations du plan Trump. Il n'y aura pas de solution politique sans un peuple palestinien souverain.

Les zones d'ombre de ce plan, très en retrait sur les récentes propositions franco-saoudiennes, sont en effet nombreuses : ligne de retrait de l'armée israélienne non définie, silence sur l'occupation et la colonisation de la Cisjordanie, mise en tutelle de Gaza par les États-Unis avec le concours de Tony Blair au détriment de la souveraineté palestinienne, absence de calendrier pour l'établissement de l'État de Palestine à peine évoqué et dont les frontières ne sont pas précisées. Ce flou peut devenir l'alibi d'une prolongation du génocide et de l'occupation, interdisant toute avancée réelle vers la paix. Il est de la responsabilité des mouvements de solidarité avec le peuple palestinien, qui n'ont cessé de gagner en ampleur dans le monde entier, comme des États qui ont reconnu l'État de Palestine, de ne pas le permettre.

Aujourd'hui, il faut élargir la brèche ouverte : l'impunité israélienne doit définitivement prendre fin. Une paix juste et durable exige :

- un cessez-le-feu immédiat et permanent ;le retrait total de l'armée israélienne de Gaza et déploiement d'une force internationale de protection sous l'égide de l'ONU ;
- la libération des otages israéliens
- la libération des prisonniers politiques palestiniens

- l'arrêt immédiat de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ;
- la reconnaissance pleine et entière de l'État de Palestine, sur la base des résolutions des Nations unies, c'est-à-dire dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Les mouvements diplomatiques en cours montrent que la solution à deux États est plus urgente que jamais pour arrêter le génocide et garantir aux Palestiniens comme aux Israéliens la paix, la justice et la sécurité.

La France, après avoir reconnu l'État de Palestine, doit maintenant agir en ce sens. Ainsi, la ville de Clichy, fidèle à sa tradition de solidarité internationale s'exprime :

- pour l'arrêt immédiat des massacres en cours dans la bande de Gaza
 - La levée immédiate du blocus et l'établissement d'un plan d'urgence humanitaire pour traiter la famine en cours à Gaza
 - La fin de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est
 - l'application par la France du mandat d'arrêt international visant Netanyahu et plusieurs dirigeants d'extrême droite israéliens.
- Et contre le plan Trump-Netanyahu de déportation du peuple palestinien.

Rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

6 pour - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

38 contre - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET

Voeux des élus socialistes présenté par Monsieur Paul RIEUSSET

Robert Badinter, qui subit, adolescent, avec sa famille les horreurs du nazisme, fut , tout au long de sa vie, un fervent défenseur des droits humains, valeurs fondatrices de la République. S'il fut le Garde des Sceaux qui porta une réforme du droit historique, l'abolition de la peine de mort, il fut aussi Sénateur des Hauts de Seine et les Clichois se souviennent qu'il venait en toute simplicité à Clichy lorsqu'il était invité à un évènement. Il est cher au coeur des Clichois, aussi proposons-nous, à quelques jours de son entrée au Panthéon, un vœu que son nom soit donné à un bâtiment symbolique ou un lieu important dans notre ville, afin que Clichy se joigne aux hommages qui lui sont rendus en ce moment.

Adopté à l'unanimité

Urbanisme Aménagement

1. Acquisition de lots de copropriété dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique Léon Blum

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1ER – APPROUVE l'accord transactionnel intervenu entre la commune Clichy la Garenne et la SCCV URBAN OSMOSE déterminant le principe de l'acquisition amiable des lots n° 118,21,30,31,43,33,45,46 du volume 2000 du bail à construction du centre artisanal et commercial Léon Blum à Clichy et fixant pour ce faire un prix global et forfaitaire de 550.000 euros

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire, ou tout adjoint délégué ou légalement désigné à cette fin, à signer tout acte en la forme administrative ou notariée afférant à cette transaction ainsi qu'à l'acquisition, ainsi que tout acte subséquent à son exécution ;

Article 3 – DECIDE que l'ensemble des sommes contractuellement dues ainsi que tous frais, accessoires, droits et redevances de quelque nature que cela soit seront imputées sur le budget municipal.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET

6 contre - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

2. Modification n°1 du protocole d'accord pluriannuel "Quartier d'Avenir - Hauts-de-Seine"

RAPPORTEUR : Monsieur Georges ROUX, Conseiller municipal délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le projet d'avenant n°1 au protocole pluriannuel entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Clichy pour la mise en œuvre du dispositif départemental « *Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine* » en vue de la requalification du quartier Belfort / Sanzillon – Ilot Sellier ci-annexé.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tous documents relatifs à ce dispositif.

ARTICLE 3 – DIT QUE les recettes en résultant seront inscrites au budget communal de l'année en cours et suivantes.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour - M. Stéphane COCHEPAIN, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET

6 contre - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

2 n'ont pris pas part au vote - M. Rémi MUZEAU, Mme Alice LE MOAL

3. Transfert de propriété à titre gratuit de la crèche Bonnet dans le cadre de la ZAC Entrée de Ville

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE le transfert de propriété à titre gratuit, hors frais de portage, par l'Aménageur CITALLIOS, société anonyme d'économie mixte dont le siège est situé au 65 rue des trois Fontanot à Nanterre (ou toute personne substituée) à la Ville de Clichy-la-Garenne, l'équipement public la crèche dite « crèche Bonnet » en infra et suprastructures représentant les volumes suivants :

- N° 5 ayant une surface de plancher d'environ 1009 m² se développant au rez de chaussée et au 1^{er} étage,
- N° 13 correspondant à un local dévolu à un local de sous station dédié à l'équipement de la petite enfance ayant une surface de plancher d'environ 10.60 m² et les volumes,
- N° 21 correspondant à deux places de stationnement numérotées 18 et 19,
- N° 22 correspondant à deux places de stationnement numérotées 16 et 17,
- N° 23 correspondant à une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite numérotée 15.

situés au 11-13 rue Bonnet à Clichy, parcelle cadastrée section AB n° 96 d'une contenance d'environ 562 m².

ARTICLE 2 : DIT QUE cet équipement public est destiné à intégrer le patrimoine public de la commune.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à ce transfert de propriété et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET

6 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

Finances

4. Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2025

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention maximum de 3 471 000 € dans le cadre du Fonds Vert 2025, au titre de l'aide aux maires bâtisseurs.

ARTICLE 2 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante après attribution de la subvention.

ARTICLE 3 – **DIT QUE** les recettes en résultant seront inscrites au budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET

6 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

5. Approbation du Contrat de Développement Département / Ville de Clichy 2025 - 2027

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **APPROUVE** le projet du Contrat de Développement Département / Ville de Clichy pour la période 2025 – 2027 ci-annexé.

ARTICLE 2 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat de Développement Département / Ville de Clichy, ses éventuels avenants et tous documents se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 3 – **DIT QUE** les recettes en résultant seront inscrites au budget communal de l'année en cours et suivantes.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour - M. Stéphane COCHEPAIN, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET

6 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

2 n'ont pris pas part au vote - M. Rémi MUZEAU, Mme Alice LE MOAL

6. Reconduction de la convention de gestion entre l'Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) de la Cité Jouffroy Renault et la ville de Clichy

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **APPROUVE** les termes de la convention de participation de gestion entre l'AFUA de la Cité Jouffroy Renault et la ville de Clichy.

ARTICLE 2 – **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention, y compris des avenants, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

ARTICLE 3 – **DIT QUE** la recette en résultant fera l'objet de l'émission d'un titre sur chaque exercice budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

2 n'ont pris pas part au vote : M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Agnès DELACROIX

Commande publique

7. Approbation du protocole transactionnel relatif à la location de chapiteaux par la SARL CHAPITEAUX CUELLAR dans le cadre de la manifestation Culturelle

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - **APPROUVE** les termes du protocole transactionnel ci-joint à conclure entre la commune de Clichy-la-Garenne et la SARL CHAPITEAUX CUELLAR concernant la prestation fournie par la société SARL CHAPITEAUX CUELLAR, d'un montant total de 29 372.40 € TTC et comprenant la location, la livraison, le montage et le démontage de plusieurs structures temporaires dont des tentes dépliantes, des structures autoportées, des chapiteaux, ainsi que l'équipement nécessaire (planchers, tables, chaises mange-debout, tabourets, rampes d'accès, gouttières, etc.) réalisées par le prestataire, les 5 et 7 septembre 2025, dans le cadre de l'ouverture de la saison Culturelle sur l'édition 2025 au parc Roger Salengro – 78 Boulevard Général Leclerc, organisée par la Commune.

ARTICLE 2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune de Clichy-la-Garenne, le protocole transactionnel mentionné à l'article 1er.

ARTICLE 3 – **DIT QUE** la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal des exercices en cours et suivants

Adoptée à l'unanimité

8. Adhésion à la centrale d'achat "Réseau des Acheteurs Hospitaliers" (RESAH)

RAPPORTEUR : Monsieur Sébastien RENAULT, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **APPROUVE** l'adhésion à la Centrale d'Achat du Groupement d'Intérêt Public – Réseau des Acheteurs Hospitaliers (GIP RESAH) qui a pour mission de centraliser et d'optimiser les achats des structures publiques, notamment pour les hôpitaux, les EHPAD et les collectivités ou structures médico-sociales.

ARTICLE 2 – **APPROUVE** la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public – Réseau des Acheteurs Hospitaliers ci-annexée.

ARTICLE 3 – **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion, notamment le bulletin d'adhésion ci-annexé et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.

ARTICLE 4 – **DIT QUE** le montant annuel de l'adhésion s'élève à 600 euros nets de taxe afin de pouvoir bénéficier de ses marchés.

ARTICLE 5 – DIT QUE la dépense en résultant sera inscrite aux budgets 2025 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés
41 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, M. Hicham DAD, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON
1 abstention - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG

Ressources humaines

9. Création de postes au centre municipal de santé

RAPPORTEUR : Madame Patricia BEHAL, Conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – DECIDE de remplacer les dispositions de l’article 4 de la délibération n° 2024/2/15 du 25 juin 2024, telles que modifiées par l’article 1 de la délibération n° 2025/1/08 du 18 mars 2025, par ce qui suit :

« **DECIDE QUE** les emplois sont créés dans le cadre d’emplois des médecins territoriaux, selon les quotités de travail suivantes :

Emplois	Quotité de temps (% de temps complet)	Temps complet/ Temps non complet
Dentiste	43%	15/35 ^e
Dentiste	46%	16/35 ^e
Dentiste	33%	11/35 ^e
Dentiste	23%	8/35 ^e
Médecin	55%	19/35 ^e
Médecin	58%	20/35 ^e
Médecin	69%	24/35 ^e
Médecin	100%	35/35 ^e
Médecin	80%	28/35 ^e

Médecin	100%	35/35 ^e
Médecin	68%	23/35 ^e
Médecin	55%	19/35 ^e
Médecin	15%	5/35 ^e
Médecin	86%	30/35 ^e
Médecin	50%	17,5/35 ^e
Médecin	100%	35/35 ^e
Médecin	46%	16/35 ^e
Médecin	72%	25/35 ^e

».

ARTICLE 2 – DIT QUE la rémunération des médecins occupant ces emplois permanents sera alignée sur celle pratiquée dans la fonction publique hospitalière pour les praticiens hospitaliers.

ARTICLE 3 – DIT QUE les autres dispositions de la délibération ainsi modifiées demeurent inchangées.

ARTICLE 4 – INSCRIT au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés des exercices budgétaires en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Santé

10. Reconduction de la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Clichy relative à l'organisation et au financement des activités du centre de santé sexuelle (CSS) pour l'année 2025

RAPPEUR : Madame Marie-Astrid ALBERT, Conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le projet de convention 2025 ci-annexé entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Clichy relatif à l'organisation et au financement des activités du centre de santé sexuelle ci-annexé.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

ARTICLE 3 – DIT QUE les recettes afférentes seront imputées au budget de la commune sur les exercices 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

2 n'ont pris pas part au vote : M. Rémi MUZEAU, Mme Alice LE MOAL

11. Reconduction de la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Clichy relative à l'organisation et au financement des activités de protection maternelle et infantile (PMI) pour l'année 2025

RAPPORTEUR : Madame Marie-Astrid ALBERT, Conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le projet de convention 2025 ci-annexé entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Clichy relatif à l'organisation et au financement des activités de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.).

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

ARTICLE 3 - DIT QUE les recettes y afférentes seront imputées au budget de la commune sur les exercices 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

2 n'ont pris pas part au vote : M. Rémi MUZEAU, Mme Alice LE MOAL

12. Reconduction de la convention annuelle relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé (ARS) Île de France pour l'organisation de séances de vaccination gratuite par le Centre municipal de santé (CMS) Chagall Gouïin.

RAPPORTEUR : Madame Marie-Astrid ALBERT, Conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE les dispositions de la convention de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France concernant sa participation financière à l'organisation d'un centre de vaccination par le Centre municipal de santé Chagall Goüin au titre de l'année 2025 ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE : 3 DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget de la commune sur l'exercice en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

13. Cession à titre gratuit d'un appareil de radiographie dentaire au profit de l'association Solidarités CHIV Haïti

RAPPORTEUR : Madame Marie-Astrid ALBERT, Conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - **APPROUVE** le don de l'appareil de radiographie dentaire et de ses accessoires du Centre municipal de santé à l'association Solidarités CHIV Haïti, sise Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges, 40 Allée de la Source, à Villeneuve-Saint-Georges, représentée par son président.

ARTICLE 2 - **DIT QUE** l'Association supportera l'intégralité des frais de démontage et transfert du matériel de radiographie dentaire et de ses accessoires du Centre municipal de santé vers le pays de destination.

ARTICLE 3 - **DIT QUE** l'Association assumera l'entière responsabilité liée à la gestion, aux droits d'exploitation et à l'activité à la date du transfert du Centre municipal de santé.

ARTICLE 4 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tout document relatif à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Commerce

14. Attribution d'une subvention pour l'embellissement d'une devanture

RAPPORTEUR : Monsieur Antonio MORAIS, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - **AUTORISE** le versement de la subvention accordée dans le cadre de l'aide à l'embellissement pour la requalification des devantures pour un montant total de 5 000€ :

- Enseigne « Fromagerie Belisson » - Fromagerie – 8, place des Martyrs de l'Occupation
Nature des travaux : Menuiserie de façade, éclairage de la vitrine, dépose, fourniture et pose d'enseigne, dépose, fourniture et pose de store-banne.
Montant total des dépenses éligibles : 13 480€ HT
Montant de la subvention : 5 000€ HT

ARTICLE 2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 3 - **DIT QUE** la dépense en résultant sera imputée au budget de la commune au titre des exercices 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Sécurité publique

15. Approbation de la programmation des actions soutenues en 2025 par le Département au titre de la prévention de la délinquance et versement des subventions aux associations

RAPPORTEUR : Monsieur Patrice PINARD, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **APPROUVE** la programmation des actions soutenues en 2025 par le Département des Hauts-de-Seine au titre de la prévention de la délinquance dans le cadre du Contrat de Développement Département / Ville ci-annexée.

ARTICLE 2 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette programmation et à verser les subventions octroyées aux associations retenues dans ce cadre, soit 34 000 €, selon la répartition indiquée dans l'annexe :

- 90% des crédits en 2025, soit 30 600 €
- 10% des crédits en 2026 après transmission des bilans des actions financées, soit 3 400 €.

ARTICLE 3 – **DIT QUE** les dépenses correspondantes à la participation du Département seront payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2025, chapitre 6574-020.

Adoptée à l'unanimité

2 n'ont pris pas part au vote : M. Rémi MUZEAU, Mme Alice LE MOAL

Sports

16. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association CS Clichy Boxe 92

RAPPORTEUR : Madame Véronique LORTAT-JACOB, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **ATTRIBUE** au titre de l'année 2025, une subvention exceptionnelle pour l'organisation du gala « Massive Attac – La nuit de Boxe » à l'association sportive CS Clichy Boxe 92 pour un montant de vingt-quatre mille euros (24 000 €).

ARTICLE 2- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement entre la ville et l'association sportive CS Clichy 92 ci-annexée.

ARTICLE 3 – **AUTORISE** le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention d'objectifs et de financement, ses éventuels avenants et tous documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 4 – **DIT QUE** la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget sport de l'exercice 2025.

Adoptée à l'unanimité

17. Approbation de la convention de partenariat avec l'association O'cayolar dans le cadre de la Clicheoise

RAPPORTEUR : Madame Véronique LORTAT-JACOB, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **APPROUVE** la convention de partenariat entre l'Association Ô Cayolar et la commune dans le cadre de la 11^{ème} édition de La Clicheoise ci-annexée.

ARTICLE 2 – **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention de partenariat avec l'Association Ô Cayolar et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Adoptée à l'unanimité

18. Reversement de la recette municipale d'évènements aquatiques à la piscine municipale au profit de l'AFM-Téléthon et de l'UNICEF

RAPPORTEUR : Madame Véronique LORTAT-JACOB, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **DECIDE** que la recette des entrées de la demi-journée banalisée pour l'évènement aquatique sera reversée au profit de l'UNICEF chaque année et que la recette des entrées de la journée banalisée pour le Téléthon sera reversée au profit de l'AFM-Téléthon chaque année.

ARTICLE 2 – **AUTORISE** le Receveur Municipal à reverser chaque année la recette encaissée lors de la journée banalisée pour le Téléthon à l'AFM-Téléthon et la recette encaissée lors de la demi-journée banalisée pour l'évènement aquatique à l'UNICEF.

ARTICLE 3 – **DIT QUE** ces dépenses seront imputées au budget communal de l'exercice en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Affaires scolaires

19. Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la ville au Conseil d'administration de l'établissement scolaire Sœur Marguerite

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : LEVE, le principe du scrutin secret à l'unanimité des membres du conseil municipal, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 : ELIT, les représentants titulaire et suppléant du conseil municipal suivants :

Représentant titulaire

- Madame Véronique CABASSET

Représentant suppléant

- Monsieur Benoît de la RONCIÈRE

Pour participer aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes élémentaires sous contrat, avec voix consultative, conformément aux termes de la convention signée le 7 mars 2025.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera notifiée à l'OGEC Sainte Marie-Saint Justin et aux représentants désignés

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET

5 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

Jeunesse

20. Reconduction de la convention de partenariat entre l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) et la ville de Clichy pour l'organisation des sessions de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) 2025/2026

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) et la Ville de Clichy-la-Garenne 2025/2026 ci-annexé.

ARTICLE 2 – **APPROUVE** la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux au sein de l'Espace Patrick Vié et/ou dans une école de la ville du 26 octobre 2025 au 31 août 2026.

ARTICLE 3 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité

Actions culturelles

21. Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la préparation du centenaire de l'Orchestre d'Harmonie de Clichy

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de trois mille euros (3 000 €) à l'Orchestre d'Harmonie de Clichy pour la préparation du centenaire de l'association et l'organisation du concert prévu le 1er février 2026.

ARTICLE 2 – **DIT QUE** cette dépense sera inscrite au budget 2025 de la Ville de Clichy.

Adoptée à l'unanimité

22. Reconduction du dispositif d'éducation à l'image "Maternelle et cinéma 2025-2026"

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **APPROUVE** la signature de la convention entre le cinéma Le Rex de Chatenay Malabry, l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine et la Ville de Clichy pour le dispositif « Maternelle et cinéma » sur l'année scolaire 2025-2026 ci-annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 – DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours et à venir.

Adoptée à l'unanimité

23. Reconduction du dispositif d'éducation à l'image "Ecole et Cinéma 2025-2026"

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la signature de la convention entre le cinéma Le Rex de Chatenay Malabry, l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine et la Ville de Clichy dans le cadre du dispositif d'éducation à l'image « Ecole et cinéma » pour l'année scolaire 2025-2026 ci-annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 – DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours et à venir.

Adoptée à l'unanimité

24. Reconduction du dispositif d'éducation à l'image "Collège et Cinéma 2025-2026"

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la signature de la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Clichy pour le dispositif d'éducation à l'image « Collège au cinéma » sur l'année scolaire 2025-2026 ci-annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 – DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours et à venir.

Adoptée à l'unanimité

25. Reconduction de la convention de partenariat entre l'association "Coline en Ré" et la ville de Clichy dans le cadre de l'édition 2026 des Virtuoses du Coeur au conservatoire

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'association Coline en Ré pour l'organisation du concours « Les Virtuoses du Cœur » en mars 2026 ci-annexée.

ARTICLE 2 – **AUTORISE** Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué à la Culture, aux Relations Internationales et au Tourisme à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tous documents se référant à la présente délibération.

ARTICLE 3 – **AUTORISE** la mise à disposition les équipements culturels communaux nécessaires à l'événement, notamment l'Auditorium du Conservatoire Léo Delibes, les loges et les salles de répétition.

ARTICLE 4 – **DIT QUE** la prise en charge du 2e prix Ville de Clichy d'un montant de 1 000 €, ainsi que l'organisation d'un concert public offert par le lauréat, sera inscrite dans le cadre du budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

26. Fixation de tarifs pour la vente d'objets promotionnels dans le cadre de l'exposition "L'Odyssée de Léa" de Junior Fritz Jacquet au Pavillon Vendôme du 15 octobre 2025 au 10 janvier 2026

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **AUTORISE** la vente des objets ci-dessous :

- Catalogue exposition Junior Fritz Jacquet – édition Nicolas TERRY au prix de 30€ TTC
- L'Océan magique de Léa de Junior Fritz Jacquet- édition Nicolas Terry au prix de 15€ TTC
- Broche création Junior Fritz Jacquet au prix de 35€ TTC
- Grande Broche création de Junior Fritz Jacquet au prix de 50€ TTC
- Sculpture papier « Méduse » de Junior Fritz Jacquet au prix de 50€ TTC
- Tote Bag Junior Fritz Jacquet en feutre recyclé au prix de 25€ TTC
- Trousse Junior Fritz Jacquet en feutre recyclé au prix de 10€ TTC
- Parapluie Junior Fritz Jacquet au prix de 20€ TTC
- Carnet (A6) Junior Fritz Jacquet au prix de 9€ TTC
- Gourde Junior Fritz Jacquet au prix de 18€ TTC
- Affiche d'exposition « L'Odyssée de Léa » au prix de 2€ TTC

ARTICLE 2 – **DIT QUE** les recettes seront imputées au budget communal des exercices 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

27. Modification du règlement intérieur du conservatoire Léo Delibes

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE le règlement intérieur du Conservatoire de Clichy ci-annexé avec une date d'entrée en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2025.

ARTICLE 2 : ABROGE la délibération n°2023/6/17 du 19 décembre 2023 à compter du 1^{er} novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

Environnement

28. Approbation du règlement intérieur et de la redevance des jardins familiaux

RAPPORTEUR : Madame Danielle RIPERT, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le règlement intérieur des jardins familiaux et collectifs de la ville ci-annexé.

ARTICLE 2 – FIXE le montant de la redevance annuelle à soixante-cinq (65) euros par foyer fiscal.

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous documents afférents à la présente délibération.

ARTICLE 4 – ABROGE la délibération n°2018/S02/11.2 du 12 mars 2018 adoptant le règlement intérieur des Jardins Familiaux.

ARTICLE 5 – DIT QUE les recettes en résultant seront imputées sur le budget principal au titre des exercices 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Accessibilité - Handicap

29. Reconduction du contrat d'engagement à conclure entre la ville de Clichy et l'association française contre les myopathies (AFM) Téléthon dans le cadre du Téléthon édition 2025

RAPPORTEUR : Madame Marie-Astrid ALBERT, Conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le contrat d'engagement conclu avec l'AFM Téléthon.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ledit contrat et tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité

30. Communication du rapport de la commission communale handicap et accessibilité du 22 mai 2025

RAPPORTEUR : Madame Marie-Astrid ALBERT, Conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE- PREND ACTE de la communication du rapport de la Commission Communale Handicap et Accessibilité du 22 mai 2025 ci-annexé.

Prend acte

Communication

31. Reconduction de la convention de partenariat avec L'Oréal dans le cadre de la 11ème édition de la Clichoise

RAPPORTEUR : Monsieur Sébastien RENAULT, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **APPROUVE** la convention de partenariat entre la ville de Clichy-la-Garenne et l'Oréal Groupe pour la 11^{ème} édition de « La Clichoise » ci-annexée.

ARTICLE 2 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

ARTICLE 3: **DIT QUE** la recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

Adoptée à l'unanimité

La délibération n° 32 est retirée.

Systèmes d'information

33. Définition de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de la ville de Clichy

RAPPORTEUR : Monsieur Sébastien RENAULT, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – **APPROUVE** la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de la ville de Clichy ci-annexée.

Adoptée à l'unanimité

Administration générale

34. Délégation du Conseil Municipal au Maire : Communication des décisions et contrats

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – **PREND ACTE** de la communication des actes énumérés ci-annexés pris par délégation du conseil municipal.

Prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée à 11h10.

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le 13 octobre 2025

Le Maire,

Signé électroniquement par : Rémi MUZEAU
Date de signature : 13/10/2025
Qualité : MAIRE



Rémi MUZEAU